



- Extrait du registre des délibérations
Commission Finances et synthèse

Conseil municipal du 12 décembre 2022
Séance du 28 novembre 2022

15 Ordonnancement des dépenses d'investissement 2023

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**
Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**
Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, M. KHOULA, Mme HAMADOUCHE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE, Mme M'BAYE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à	Mme SOW
Mme SAVAS	Pouvoir à	M. EL MOUSSAOUI
Mme SAKHO	Pouvoir à	M. VILLEMMAIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à	Mme DUHIN
Mme PEREZ	Pouvoir à	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme HAMADOUCHE
Mme SENET	Pouvoir à	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. KA	Pouvoir à	Mme M'BAYE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés:**
Mme MEHADJI, M. NACHITE.
M. LUCAS.
- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	36
- **Date de la convocation et d'affichage le : 6 décembre 2022**
- **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 DEC. 2022**
- **Rapport de présentation :**

Abdoulaye DEME, Adjoint

En vertu des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et dans le cas où le budget de la collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ». « L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Pour mémoire, le total des opérations d'équipement inscrit à la section d'investissement au budget 2022 était de **30 203 611,37 €**.

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le respect du montant maximum suivant :



30 203 611,37 € x 0,25 = 7 550 902,84 €. Et de les affecter comme suit :

Chapitres	Budgété 2022	Autorisation 2023
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 186 527,00	296 631,75
202- FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA, NUM DU CADAST	168 000,00	42 000,00
2031- FRAIS D'ETUDES	434 326,10	108 581,53
20312- CONTROLES TECHNIQUES DE CONFORMITES	45 172,80	11 293,20
2051- CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	259 242,60	64 810,65
2088 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	279 785,50	69 946,38
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 445 256,00	611 314,00
2041511- BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	4 401,00	1 100,25
2041512- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 934 320,00	483 580,00
2041582- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000,00	12 500,00
20422- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	406 535,00	101 633,75
20423- PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	50 000,00	12 500,00
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 165 774,00	3 291 443,50
2118- AUTRES TERRAINS	692 531,13	173 132,78
2121- PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	11 326,00	2 831,50
2128- AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	292 010,77	73 002,69
21280- GROSSES REPARATIONS DE CLOTURES	60 154,50	15 038,63
212814- AIRES DE JEUX MISE EN CONFORMITE	240 662,64	60 165,66
212828- AMENAGEMENT COUR ECOLE	63 000,00	15 750,00
21283- AGENCEMENT AMENAGEMENT PROG DIFFUS	0,00	0,00
212850- AMENAGEMENT TERRAINS STADE	108 009,41	27 002,35
21312- BATIMENTS SCOLAIRES	29 390,00	7 347,50
2131220- SANITAIRES ET CHAUFFAGE	0,00	0,00

Chapitres	Budgété 2022	Autorisation 2023
21318- AUTRES BATIMENTS PUBLICS	893 479,59	223 369,90
2135- INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	1 524 099,35	381 024,84
213520- TRAVAUX DE CHAUFFAGE	153 321,00	38 330,25
2138- AUTRES CONSTRUCTIONS	2 305 405,72	576 351,43
21513- RESEAUX VOIRIE PROG DIFFUS	1 573 109,82	393 277,46
215135- VOIRIE ZONE 30	132 000,00	33 000,00
215238- SIGNALISATION MISE EN CONFORMITE	58 900,00	14 725,00
21526- TRAVAUX DE SIGNALISATION	0,00	0,00
21533- RESEAUX CABLES	90 000,00	22 500,00
215383- ECLAIRAGE PUBLIC PROG DIFFUS	42 932,04	10 733,01
215384- ECLAIRAGE PUBIC RENOVATION ET MODERNISATION	1 355 886,92	338 971,73
2158- AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	566 294,64	141 573,66
21586- TRAVAUX ACCESSIBILITE	100 000,00	25 000,00
2161- OEUVRES ET OBJETS D'ART	15 334,00	3 833,50
2162- FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	2 500,00	625,00
2181- INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	422 875,23	105 718,81



2182- MATERIEL DE TRANSPORT	446 409,59	111 602,40
2183- MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	608 462,06	152 115,52
2184- MOBILIER	291 892,60	72 973,15
2188- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 085 786,99	271 446,75
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	9 241 054,37	2 310 263,59
2313- CONSTRUCTIONS	4 928 932,72	1 232 233,18
231323- TRAVAUX DE MISE EN SECURITE	0,00	0,00
2315- INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 395 405,35	598 851,34
23154- PROGRAMME DE RENOVATION ET DE MODERNISATION	0,00	0,00
2316- RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	125 226,30	31 306,58
238- AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	1 791 490,00	447 872,50
27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 165 000,00	1 041 250,00
275- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	605 000,00	151 250,00
27638- AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	3 560 000,00	890 000,00
Total général	30 203 611,37	7 550 902,84

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-1 et L1612-1,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 28 novembre 2022,
 Considérant les besoins de crédits en investissement avant le vote du budget 2023,
 Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

■ **Décide :**

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, dans l'attente du vote du budget 2023, les paiements des dépenses d'investissement à hauteur de **7 550 902,84 €** selon l'affectation ci-dessus proposée au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr



Publication électronique sur le site de la Ville le **29 DEC. 2022**

CREIL, le **29 DEC. 2022**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

P/O

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance